

Compte-rendu

Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 10 Août 2017

Présents : M. MARNEZY Alain, Maire

M. POILANE Pascal, M. DAMEVIN Pascal, M. Michel GROS, Adjoints

M. AGUSTIN Jean-Jacques, Mme CHARDONNET Corinne, M. FRESSARD Roland,
M. GOMES LEAL Florian, Mme GROS Sandrine, M. MANOURY Didier,
M. MINAUDO Christophe, M. PELISSIER Daniel.

Absents : M. DROT Bernard (*procuration à M. MANOURY Didier*), M. COLLY Roger
(*procuration à M. MARNEZY Alain*), M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien
(*procuration à M. MINAUDO Christophe*).

Secrétaire de séance : M. Manoury

M. GOMES LEAL Florian prend la parole et lit un texte expliquant et annonçant sa démission du poste de conseiller et d'administrateur à la SPL, se rend disponible aux questions, et quitte la salle dès le début du conseil en remettant un courrier à Monsieur le Maire.

1 – Organisation service Navettes (projet)

Plusieurs échanges ont eu lieu au sein des municipalités et en réunions. Lors de la réunion de bilan sur l'hiver précédent, il avait été évoqué une étude sur l'internalisation de la prestation hiver « navette ski bus gratuite » ainsi que le lancement d'une consultation pour le prochain hiver (marché public) ayant également pour but de comparer avec l'étude de coût (interne).

A prestation équivalente, l'offre TRANSDEV est à 125K€ HT ; les éléments estimés par la Société Parrachée Vanoise (transmis aux membres de la CAO) sur une base de prestation en interne indiquent un montant total estimé de 75K€ HT.

Lors du débat, plusieurs conseillers indiquent le caractère trop tardif de la soumission du projet au Conseil au regard des risques et des exigences requises (délai et achat du matériel, étude et mise en place de l'organisation,...).

Monsieur le Maire indique que la Commune n'a ni les moyens ni les compétences pour prendre en charge cette organisation.

Monsieur le Maire demande à M. Pascal DAMEVIN (élu) s'il souhaite prendre en charge cette organisation. Ce dernier refuse pour les motifs évoqués ci-dessus mais demande, comme un autre conseiller, que cette étude soit actée dès le conseil du mois de Novembre 2017 (pour mise en œuvre potentielle à l'hiver 2018/2019). M. DAMEVIN précise que le Conseil n'a jamais voté de délégation, ni de référent sur ce dossier.

Vote du Conseil :

- Le conseil décide à la majorité (avec 7 abstentions) de poursuivre la « prestation ski bus navette » du prochain hiver sur la même base que l'an dernier avec un prestataire privé. La CAO sera convoquée en Septembre et le conseil aura à délibérer sur l'attribution du marché.

- A l'unanimité, le conseil décide de poursuivre l'étude d'internalisation et demande à Monsieur le Maire de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de Novembre.

2 - Finances

. Validation divers marchés (devis)

- Voir liste ci-jointe.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité sauf CMI (AD 3 901€)

Nota : OK 3 444€ Enrobé Vival mais le Responsable du ST doit revalider la surface effective à réaliser

G2A 2 660 € seront à refacturer à la ComCom

Cf. Délibération n° 156/17

- Lot n° 11 - Marché carrelage Maison d'Aussois (titulaire Angle du Carreau St Jean de Maurienne)

Le conseil Municipal délibère et autorise le Maire à signer ce marché :

Lot n° 11 - Marché carrelage Maison d'Aussois : 52 056,00 € (HT).

Vote du conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 157/17

- Maison d'Aussois - Projet de « local technique »

La maîtrise d'œuvre souhaite avoir l'accord du maître d'ouvrage pour aménager la salle « local technique » et optimiser l'intervention prochaine du même carreleur telle que citée ci-dessus. Le coût de cet aménagement est de l'ordre de 35K€ (carrelage 15K€, murs-plafonds 10K€, puisage, électricité) ; si accord, un chiffrage précis sera réalisé et les devis transmis pour validation au prochain Conseil Municipal.

Le conseil Municipal délibère et autorise le Maire à donner son accord à la maîtrise d'œuvre pour lui transmettre ce chiffrage.

Vote du conseil : 1 abstention, accord du conseil (35 000 K€ Maximum)

Le Conseil demande que lui soit soumis lors de la séance de Septembre : les devis précis, le devis d'une porte de sortie additionnelle (bâtiment ERP), et tout élément nécessaire à une demande de PC modificatif éventuelle.

. Tarifs Cantine, Périscolaire, TAP - Année scolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal délibère sur les tarifs Cantine, Périscolaire, T.A.P. pour la prochaine année scolaire 2017/2018 (sans changement par rapport à 2016/2017) :

- Cantine : 2.50 € par jour et par enfant

- Périscolaire : 2.50 € par jour et par enfant

- T.A.P. (3 cycles : Septembre à Noël, Janvier à Pâques, Pâques à Juin) :
12.00 € par trimestre

Vote du conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 158/17

Le Conseil Municipal délibère également sur le taux horaire des intervenants de type vacataires et les intervenants « travailleurs indépendants »

Vote du conseil : accord à l'unanimité sur le prix de l'heure vacataire (14,00 € brut) et pour les travailleurs indépendants (34,00 €/heure, pas de frais de déplacement payés)

Cf. Délibération n° 159/17

3 – Urbanisme

. Révision du PLU – Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Dans le cadre du PLU, le Maire présente le PADD et différents documents (projection de réalisations de lits touristiques et résidentiels à 10 ans, typologie et répartition des lits,...).

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée des explications : avis des autorités administratives, impact et limites de la station d'épuration, contraintes, SCOT,...

Le Conseil débat sur les orientations de ce PADD ; une réunion publique obligatoire sera organisée début Septembre 2018.

4 – Projet et Travaux

. Cœur de village (enquête de branchements)

Monsieur le Maire expose les motifs justifiant la demande de validation au Conseil de lancer dès cet automne « l'enquête de branchement » dans le but de réaliser les travaux à partir de 2018.

Après débat, le conseil demande à Monsieur le Maire de transmettre à la Communauté de Communes une demande confirmant que toutes les dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux (financés par un emprunt fléché) seront bien financés ou reprise (emprunt) par la Communauté de communes.

Le conseil demande à Monsieur le Maire de remettre ce point à l'ordre du jour du conseil de Novembre.

. Neige de culture - choix du maître d'œuvre

La consultation prenant fin au 11 Août 2018, la CAO du 12 Août donnera un avis quant au choix du maître d'œuvre.

Le Conseil autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre (tranche ferme et tranche optionnelle) sur la base stricte et inchangée de l'avis de la CAO du 12 Août.

Cf. Délibération n° 160/17

5 – Conventions – Contrats

- . Convention avec MailFinance - Balance de la machine à affranchir**
- . Convention avec Neopost - Machine à affranchir**

La Société Parrachée-Vanoise n'a pas souhaité reprendre à son nom les contrats de la machine à affranchir et de la balance, pour lesquels la RET est encore engagée :

- jusqu'à fin 2019 pour la balance,
- jusqu'à fin Août 2018 pour la machine à affranchir, avec possibilité de renouvellement pour 1 année par tacite reconduction jusqu'à fin Août 2019.

Monsieur le Maire propose de reprendre au nom de la Mairie les contrats ci-dessus, sachant que le contrat de la machine à affranchir de la Mairie est résilié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature des 2 contrats.

Cf. Délibérations n° 161/17 et 162/17

6 – Maison des Enfants

- . Garderie communale - Demande d'un jour de fermeture additionnelle à/c de Septembre 2017**

Les explications de la demande et de la recommandation de la CAF sont indiquées dans la note de synthèse et complétée par le DGS.

Le conseil délibère et autorise le Maire à transmettre aux parents, à la CAF et à la PMI la décision du Conseil de fermeture « CAF » le Jeudi (Garderie communale).

Vote du conseil : accord du conseil à l'unanimité sur la fermeture « Caf » du Jeudi

Concernant la solution à apporter aux 3 parents aussoyens ayant exprimé le souhait de laisser leur enfant le Jeudi, le conseil demande de maintenir une ouverture « Hors Caf ». Les tarifs du Jeudi « hors Caf » seront à délibérer lors du prochain conseil de Septembre. Cette ouverture reste conditionnée à la présence ou pas d'enfants à accueillir.

Vote du conseil : accord du conseil à l'unanimité sur l'ouverture « hors Caf » du Jeudi sous réserve de la présence d'enfants à accueillir.

Cf. Délibération n° 162/17bis

7 - Intercommunalité

- . Modification des statuts de la C.C.H.M.V.**

Bien qu'absent, l'adjoint aux Finances a fait part de son analyse du projet de modification des statuts voté par le Conseil de la Communauté de communes. Son étude le conduit à considérer que cette proposition de modification comporte trop d'incertitudes et de risques juridiques pour Aussois, et qu'il n'est donc pas possible que le Conseil d'Aussois puisse l'approuver.

Il a préparé un projet de délibération rejetant la modification statutaire proposée, dont un exemplaire a été mis dans le dossier de chaque conseiller.

Vote sur le projet de délibération préparé par l'Adjoint aux Finances : 9 Pour, 5 contre

Cf. Délibération n° 163/17

8 - Personnel

. Avenant au contrat CUI de M. Jacquemmoz Julien

Par délibération du 30 Juin 2017, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement de la convention avec Cap Emploi pour l'embauche de M. Julien Jacquemmoz en contrat d'accompagnement d'emploi CUI – CAE jusqu'au 19 Juillet 2018, à temps complet.

M. Jacquemmoz pourra être amené à travailler certains jours fériés, aussi un avenant à son contrat de travail doit être établi afin de pouvoir lui verser les indemnités de travail de jours fériés, et si nécessaire le paiement d'heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de M. Jacquemmoz.

Cf. Délibération n° 164/17

. Remplacement de l'agent en charge de l'Agence Postale/Bibliothèque

Monsieur le Maire fait part de la démission de Mme Nathalie LIOGIER, agent en charge de la gestion de l'Agence Postale et de la Bibliothèque, à compter du 11 Septembre 2017.

Afin de pourvoir à son remplacement, une offre d'emploi va être diffusée.

Le recrutement se fera par contrat à durée déterminée d'une année à compter du 04 Septembre 2017, à temps non complet, à raison de 17.50 h par semaine, lissées sur l'année (au lieu de 20.00 h actuellement), renouvelable chaque année dans la limite de six ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

Cf. Délibération n° 165/17

. Poste d'agent de coordination Cantine, périscolaire et TAP

Par délibération du 17 Août 2016, le Conseil Municipal avait autorisé l'embauche d'un agent de coordination Cantine, Périscolaire et TAP pour une année à compter du 23 Août 2016.

Monsieur propose de renouveler le contrat de l'agent en place pour l'année scolaire 2017/2018, par contrat à temps non complet, temps de travail à définir en fonction des effectifs. Pour l'année scolaire 2016/2017, le temps de travail était de 24 h par semaine, lissées sur l'année.

Vote du conseil : accord à l'unanimité (renouvellement contrat 24 h)

Cf. Délibération n° 166/17

L'embauche d'un 2^{ème} agent pour la cantine et les TAP est nécessaire ; aussi il sollicite l'accord de principe du Conseil Municipal sur cette embauche, le temps de travail sera ajusté avant la rentrée au vu des effectifs (environ 11 h par semaine pour 2016/2017).

Vote du conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 167/17

. Poste de DGS (séance à huis clos)

Le Maire propose un nouveau contrat ou une prolongation de la mise à disposition (Intérim CDG) pour le DGS en poste actuellement. La majorité des conseillers, n'ayant pas suffisamment d'infos, refusent de voter, la proposition de vote est retirée.

9 – Informations et Questions diverses

. Point financier sur les travaux de la Maison d'Aussois

La maîtrise d'œuvre a transmis un état financier le 1er Aout 2017. Par rapport au montant initial du marché à 700K€ HT, le total des travaux à terminer avant Fin Octobre s'élève à 810 K€ (BP opération n° 211 : 800 K€).

Cet état (810K€) ne prend pas en compte :

- Les modifications de réseaux électriques réalisées par SERPOLLET (Moyenne tension réglées par la Régie électrique)
- La réinstallation des sanitaires publics par SAGELEC (réglée par la Régie électrique)
- Les honoraires de contrôle technique et de coordination sécurité.

. Autres questions diverses :

- Travaux Route du Pouyet
- Ligne téléphonique Rue de la Vilette
- Véhicule épave sur parking des Mottets
- Démontage Gare de départ des Sétives : P.DAMEVIN est l' élu référent sur ce chantier.

Délibérations prises au cours de la séance :

- n° 156/17 : Autorisation d'engagement des marchés 10.08.2017
- n° 157/17 : Attribution marché Carrelages Maison d'Aussois - Lot n° 11
- n° 158/17 : Tarifs prestations périscolaires - Année scolaire 2017/2018
- n° 159/17 : Recrutement vacataires TAP et tarif Intervenants extérieurs
- n° 160/17 : Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre - Neige de culture
- n° 161/17 : Contrat Mail Finances - Balance machine à affranchir
- n° 162/17 : Contrat Néopost - Machine à affranchir
- n° 162/17 bis : Maison des Enfants - Fermeture « CAF » le jeudi
- n° 163/17 : Rejet de la modification des statuts de la CCHMV
- n° 164/17 : Avenant au contrat CUI-CAE de M. Julien Jacquemmoz
- n° 165/17 : Contrat Agent chargé de la gestion de l'Agence Postale
- n° 166/17 : Contrat Agent de coordination T.A.P.
- n° 167/17 : Contrat Agent pour renfort Cantine

Le Maire, Alain MARNEZY

